



**Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité**

29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / bruno.chareyron@criirad.org

**COMMUNIQUE CRIIRAD et Collectif
Mines d'Uranium**

Le 3 Mars 2017

Impact des mines d'uranium

**Des sites théoriquement décontaminés par AREVA présentent une
radioactivité 10 à 50 fois supérieure à la normale !**
**La CRIIRADⁱ et le Collectif Mines d'Uraniumⁱⁱ alertent les propriétaires et
les collectivités concernées.**

Des remblais radioactifs issus d'anciennes mines d'uranium disséminés sur des centaines de sites

Plus de **200 mines d'uranium** réparties sur **25 départements**ⁱⁱⁱ ont été exploitées sur le territoire français, la dernière a fermé en 2001. L'extraction du minerai d'uranium a entraîné la production d'environ 180 millions de tonnes^{iv} de déblais solides improprement appelés « stériles » alors qu'une part importante présente une radioactivité élevée. Ces déchets sont amoncelés près des sites d'extraction sur 165 versés réparties sur 114 sites.

Mais du fait des carences de la réglementation française en la matière, ces **matériaux**, bien que **radioactifs**, ont aussi été **réutilisés comme remblais** pendant des décennies, pour la construction de **plateformes, chemins, routes, parkings** et parfois se retrouvent à **l'intérieur des bâtiments**, exposant ainsi le grand public, sur des centaines de sites en France, à des doses de radiation significatives et dans certains cas nettement supérieures aux limites sanitaires^v.

AREVA s'est engagé^{vi} à traiter les sites qui entraînent les doses de radiation les plus fortes pour le public. Mais le travail effectué n'est pas satisfaisant

Une méthode de traitement notoirement insuffisante

Les mesures réalisées ces derniers mois par des associations membres du **Collectif Mines d'Uranium** sur des lieux où AREVA a réalisé des travaux d'assainissement montrent que la radioactivité reste anormalement élevée du fait d'un travail trop limité. Par exemple :

- En **presqu'île Guérandaise (Loire-Atlantique)**, les vérifications effectuées en **janvier 2017** par le **collectif CAP Radioactivité** sur deux chantiers ont montré qu'en bordure de zones décapées, le taux de radiation au contact du sol reste **30 fois** supérieur à la normale sur un chemin de la commune de Guérande qui conduit à un gîte et **50 fois** sur un parking de la commune de Piriac-sur-mer, implanté au niveau de l'ancien carreau de la mine d'uranium. Ces sites ont pourtant été traités par AREVA en décembre 2016. (voir video <https://www.youtube.com/watch?v=mh86CLIVfjg>)
- Dans la **Loire**, les vérifications effectuées en décembre 2016 par le **collectif des Bois Noirs** ont montré qu'en bordure de zones décapées, le taux de radiation au contact de la chaussée reste **10 fois** supérieur à la normale sur une route de la commune de La Tuillière pourtant traitée par AREVA en octobre 2016. Sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne, un centre de loisir qui n'a pas été assaini correctement en 2006, fait toujours face à de grosses difficultés^{vii}.
- Dans le **Puy-de-Dôme**, devant une grange de la commune de Baffie, les contrôles effectués par l'association **Puy-de-Dôme Nature Environnement** en octobre 2016 ont montré une radioactivité **20 fois** supérieure à la normale, etc.



Nécessité de maintenir la vigilance des citoyens et mobiliser les Collectivités locales

Les cas de décontamination insuffisante ne sont pas isolés^{viii}. L'ASN considère^{ix} pourtant que « *lorsque des travaux de retrait de stériles miniers radioactifs sont planifiés, il convient de les mener de telle sorte qu'il n'y ait plus besoin d'y retourner ultérieurement. A cet effet, l'objectif de retrait recherché doit être le plus complet possible lorsqu'il est décidé de mener de tels travaux* ». Mais les services de l'Etat ne se donnent pas les moyens de vérifier ce que fait AREVA, ni d'imposer des méthodes fiables.

A moins de disposer de moyens de mesure de la radioactivité, les propriétaires des terrains concernés sont alors trompés.

Garantir que tous les matériaux radioactifs soient enlevés lors des chantiers suppose que la surface contaminée soit correctement repérée et que les entreprises aient bien pour consignes d'enlever tous les remblais qui présentent une radioactivité anormalement élevée. Mais il n'en est rien. AREVA, avec l'aval de l'IRSN, de l'ASN, du Ministère de l'Environnement et des DREAL, refuse d'effectuer des mesures de radioactivité au contact du sol, méthode préconisée^x par la CRIIRAD, car elle permet de localiser de manière plus fiable les remblais radioactifs.

La CRIIRAD et les associations membres du Collectif Mines d'Uranium demandent que les services compétents de l'ETAT imposent à AREVA de revoir rapidement ses méthodes de travail et s'engage à assainir définitivement les terrains traités. Un [courrier](#) a été adressé en ce sens au Ministère de l'Environnement.

Le fait de laisser en place les remblais radioactifs, outre les risques pour la santé des riverains, entraîne un préjudice fort pour les propriétaires qu'il s'agisse de lieux publics ou privés.

Ces **remblais resteront radioactifs pendant des milliards d'années** et pourront être disséminés au gré des travaux de réfection de voirie ou de constructions et aménagements divers.

Les propriétaires et élus concernés (mairies, conseils communautaires, conseils départementaux, conseils régionaux) doivent prendre conscience des enjeux et se mobiliser pour obtenir un assainissement définitif des lieux à forte radioactivité.

Rédaction : Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD.
Contact : bruno.chareyron@criirad.org / Mobile : 06 27 27 50 37

Coordinatrice du **Collectif Mines d'Uranium** et contact pour le site des Bois Noirs (Loire et Allier) : Mme Arlette Maussan, présidente du **Collectif des Bois Noirs** : arlette.maussan@gmail.com / téléphone : 04 70 59 73 50.

Contact pour le secteur Piriac-Guerande : **Collectif Cap Radioactivité**, coordinatrice Mireille Bourdon
cap.radioactivite@free.fr / téléphone 06 10 56 98 36

Notes

ⁱCréée en 1986 en réaction aux mensonges de l'Etat français suite à la catastrophe de Tchernobyl, la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la RADioactivité) est une association à but non lucratif (loi 1901) dont l'objet est d'améliorer l'information du public et sa protection contre les rayonnements ionisants. L'indépendance de la CRIIRAD provient du soutien de ses adhérents. Pour adhérer ou faire un don voir <http://espace-adherents.criirad.wbmu-002.fingerprint-technologies.net/don-ou-adhesion/>

ⁱⁱCréé en 2012 avec le soutien de la CRIIRAD, le Collectif Mines d'Uranium regroupe actuellement 14 associations qui militent pour une meilleure protection des riverains des anciennes mines d'uranium, sur le territoire français mais également au Niger. Voir <http://www.criirad.org/collectif-mines/sommaire.html>

ⁱⁱⁱVoir carte : http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/img/CarteFrance_WEB.pdf et tableau : http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/img/liste_departement.pdf

^{iv} Chiffre fourni par AREVA dans une présentation d'avril 2015 dans le cadre d'un groupe de travail du PNGMDR.

^vLes stériles radioactifs contiennent de l'uranium et ses descendants radioactifs qui entraînent une exposition par irradiation externe (en particulier du fait de l'émission de rayonnements gamma très pénétrants) et une exposition interne (inhalation de poussières radioactives et surtout d'un gaz radioactif, le radon, qui émane en permanence des stériles et se retrouve dans l'atmosphère. Dans certains cas une contamination interne par ingestion intervient également).

^{vi}La CRIIRAD se bat depuis plus de 20 ans pour que l'Etat et les industriels responsables de cette situation traitent les sites contaminés. La diffusion en 2009, dans l'émission « *Pièces à Conviction* », du documentaire « *Uranium, le Scandale de la France Contaminée* », auquel a largement contribué la CRIIRAD, a abouti à ce qu'AREVA réalise une détection par hélicoptère des sites où des stériles radioactifs ont été utilisés comme remblai. Le documentaire peut être visionné sur <https://www.youtube.com/watch?v=MkFMzViwaKk>. En fonction des niveaux de dose subis par les populations concernées, AREVA s'est engagé à traiter les sites qui présentent les risques les plus élevés. Le traitement consiste à retirer, avec des engins de chantier, les remblais radioactifs et à les ramener sur d'anciens sites d'extraction du minerai d'uranium.

^{vii}En 2006, par exemple, sur la commune de Saint-Priest-La-Prugne (Loire), après plus de 4 ans de combat, la CRIIRAD et le Collectif des Bois Noirs ont obtenu qu'AREVA traite le terrain d'un centre de loisirs. A l'issue des travaux, les contrôles réalisés par la CRIIRAD ont montré qu'il restait des remblais radioactifs. Entre temps, le site a été revendu. Les contrôles effectués par la CRIIRAD, le 4 octobre 2016, à la demande du nouveau propriétaire, ont confirmé la présence de remblais radioactifs sur plusieurs dizaines de mètres carrés avec un taux de radiation au contact du sol 6 fois supérieur à la normale. Il s'agit pourtant d'un site qui accueille des touristes, dont des enfants.

^{viii} Voir communiqué de presse CRIIRAD d'octobre 2016 <http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/CRIIRAD-2016-10-12-areva-steriles-uranium-radioactifs.pdf>

^{ix} Voir le compte rendu de réunion ASN-Collectif des Bois Noirs et CRIIRAD du 12 février 2013 à Lyon <http://www.criirad.org/actualites/dossiers-08/stpriet-la-prugne/ASN-steriles-radioactifs.pdf>

^xLa CRIIRAD et les associations membres du Collectif Mines d'Uranium ont demandé à plusieurs reprises aux autorités compétentes (Ministère de l'Environnement, ASN, DREAL) que les méthodes d'assainissement soient revues afin de garantir que, lorsque AREVA prend en charge un chantier de décontamination, le travail soit fait de manière définitive, c'est-à-dire que l'ensemble des matériaux radioactifs soient bien éliminés et renvoyés vers un site d'entreposage adapté. Ces problématiques ont été abordées par exemple lors de réunions de travail entre les représentants du Collectif Mines d'Uranium, de la CRIIRAD, de l'ASN et du Ministère de l'Environnement, en février et juillet 2015. En vain... Voir le compte rendu de réunion <http://www.criirad.org/collectif-mines/pdf/Medde-2-02-2015-CMU.pdf>